

Vous trouverez en page 2 les infos et les mesures Covid 19 sur la commune.



Photo Christine Jouve

Edito du Maire

Il nous faut tenir, rester chez soi.

Comme toutes les années à pareille époque, le printemps s'installe. Mais si les fleurs sont là, si les oiseaux font leur nid, ce printemps n'est pas comme les autres. Le silence qui découle de l'arrêt d'une grande partie de l'activité, laisse un sentiment d'angoisse et d'impuissance devant la pandémie qui déferle sur le monde.

Il nous faut tenir, rester chez soi.

Merci les soignants pour votre courage et votre talent.

Merci les employés de la distribution, de l'industrie agro alimentaire, les livreurs

Merci les services municipaux de continuer à œuvrer pour nous tous.

Vous êtes les premiers de cordée dont nous avons tant besoin.

Nous sommes coincés chez nous, les bras ballants, mais c'est ce qu'il y a de mieux à faire.

Il nous faut tenir, rester chez soi.

Le 15 mars vous nous avez renouvelé votre confiance et nous vous en remercions. Plus que jamais nous restons à votre service et à votre écoute.

Par le respect des mesures mises en place par le gouvernement, nous apportons notre contribution citoyenne à l'endiguement de cette épidémie. Protégez-vous, protégeons-nous, faisons preuve de solidarité, c'est par cette action que nous pourrons limiter la propagation du virus. Le dialogue, le lien social et la solidarité sont les éléments indispensables à la gestion de cette situation. Je compte sur chacun d'entre vous pour œuvrer en ce sens.

Il nous faut tenir, rester chez soi.

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00,

Mercredi : 9h00 à 13h00

Vendredi : 9h00 à 13h00,

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

Courriel: ndomairie@wanadoo.fr

Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org



flash info

coronavirus / covid-19

PROTÉGEONS-NOUS, PROTÉGEONS LES AUTRES

Personnes en situation de fragilité :

Nous avons en mairie la liste des personnes qui peuvent être en situation de vulnérabilité. Nous appelons ces personnes pour prendre des nouvelles. Si vous n'avez pas été contacté et que vous vous trouvez en situation de fragilité, vous pouvez vous signaler en contactant le secrétariat de mairie.

Les dernières mesures

- **Le confinement** est prolongé jusqu'au 15 avril.
- Les déplacements « pour se dégourdir les jambes » devront avoir lieu dans un périmètre d'un km de son domicile, une fois par jour, et avec la nouvelle attestation de déplacement.
- Le **marché de producteurs** du mardi a obtenu l'autorisation d'être maintenu, de 17h30 à 19h à Bon Rencontre, **nous vous demandons de bien respecter les distances et les mesures règlementaires.**

Attention : lors de toute sortie, n'oubliez pas de vous munir de votre attestation de sortie (un exemplaire en dernière page) dûment remplie et actualisée, et d'une pièce d'identité.

Accueil mairie

L'accueil de la mairie est fermé au public pendant le confinement, mais joignable par téléphone aux heures d'ouverture habituelles au **04 76 36 61 77** et par courriel ndomairie@wanadoo.fr

Le secrétariat de mairie sera fermé **du 20 au 24 avril** pour les congés de Pâques. En cas de besoin vous pourrez joindre M. le Maire ou un adjoint.

Afin de limiter au maximum les déplacements, notamment pour les personnes les plus fragiles :

- les établissements **Cécillon** peuvent livrer sans frais, les courses passées par téléphone de ceux qui le souhaitent. On peut téléphoner au **04 76 36 90 30** ou envoyer par mail sa liste de courses en indiquant son adresse précise et son numéro de téléphone (boucherie/charcuterie/plats préparés, mais aussi : fruits et légumes, fromage, quelques produits alimentaires d'épicerie, comme lait, yaourts, farine, confiture...)
- Il est également possible de se faire livrer les médicaments à domicile, renseignez-vous auprès de votre pharmacien.
- L'ADMR poursuit ses activités habituelles (compatibles avec les mesures sanitaires), comme le portage des repas : contact : 04 76 36 78 62.

Masques tissu : Michèle Lombard et Maryse Janssen proposent de donner des masques tissu (confectionnés d'après un patron de couture publié par le CHU), aux personnes qui en feront la demande en mairie, par mail ou par téléphone. Ces masques sont efficaces 4h, à laver et à repasser à 110° après utilisation, afin de les stériliser.

Le port du masque ne doit pas faire oublier le respect des gestes barrières, et notamment le lavage des mains et la distanciation. Ces masques ne sont pas adaptés en situation de soins.

Michèle et Maryse ont besoin de **tissu coton, de polaire fine, d'élastiques et de fil blanc** pour la réalisation de ces masques. Vous pouvez venir déposer vos dons dans le hall de la mairie (en appelant le secrétariat au préalable).

Résultats des élections municipales du 15 mars

	Sièges à pourvoir	Sièges pourvus	Sièges restant à pourvoir
Conseil municipal	11	11	0

Résultats du 1^{er} tour

Candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Elu(e)
Mme Marie-Noëlle RAVIER	172	47,12	91,48	Oui
Mme Raymonde ODOIX	171	46,84	90,95	Oui
M. Alex BRICHET-BILLET	170	46,57	90,42	Oui
M. Denis VINSON	170	46,57	90,42	Oui
M. Michel CARRIER	169	46,30	89,89	Oui
M. Jean-Christophe JOUVE	168	46,02	89,36	Oui
M. Vincent GRIGIS	168	46,02	89,36	Oui
M. Guillaume BARD-SURDON	167	45,75	88,82	Oui
Mme Chloé MARTIN	165	45,20	87,76	Oui
Mme Sandrine LOCATELLI	165	45,20	87,76	Oui
Mme Isalia CROSSON PETMEZAKIS	161	44,10	85,63	Oui

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	365		
Abstentions	168	46,03	
Votants	197	53,97	
Blancs	4	1,10	2,03
Nuls	5	1,37	2,54
Exprimés	188	51,51	95,43

En raison des arrondis à la deuxième décimale, la somme des pourcentages exprimés peut ne pas être égale à 100%.

- ❖ **L'installation de la nouvelle équipe municipale avec l'élection du maire et des adjoints a été annulée et repoussée à une date ultérieure, en raison de la crise sanitaire.**

Au conseil municipal du 25 février 2020

1) Devis bornages voiries

Le maire expose qu'il est nécessaire de faire procéder à des bornages pour les voies suivantes :

- Délimitation entre le chemin du Bois de Billet et les parcelles C 286 et 287.
- Régularisation d'une partie de la route du Grand Champ non répertoriée à ce jour, en remplacement d'un ancien chemin rural.

Il présente les devis établis par SINTEGRA Géomètres pour ces missions qui s'élèvent à 1 080 € HT pour le chemin du Bois de Billet et à 1 585 € HT pour le Grand Champ.

Le conseil accepte ces devis.

2) Projet de territoire

Après un processus de travail de plusieurs mois des élus communautaires, quatre grands enjeux prioritaires du projet de territoire ont été présentés lors d'une conférence des maires :

La création d'emplois, le développement d'activités non délocalisables et le renforcement de l'équilibre fonctionnel du territoire ;

L'aménagement durable du territoire, le soutien et la structuration de l'agglomération centrale ;

L'organisation d'une plus grande solidarité humaine et territoriale et l'organisation d'un accès équitable aux services ;

La structuration du bloc communal et optimisation des ressources du territoire.

Chacun de ces enjeux ont été déclinés en propositions opérationnelles et évalués en besoin financier pour un montant global de 1,2 M€.

La Conférence des Maires du 5 décembre 2019 s'est accordée sur une participation des communes limitée à 250 000 € en donnant la priorité aux deux enjeux concernant la création d'emplois et l'aménagement du territoire. Par ailleurs la participation sera calculée en fonction de la richesse des communes.

La participation varie de 3 à 22 € par habitant en fonction de la richesse des communes avec une contribution moyenne de 6 € par habitant. Pour Notre Dame de l'Osier elle est calculée sur la base de 3 € soit une participation de 1 579 €.

Le conseil (7 voix pour et 2 abstentions) valide les enjeux du projet de territoire et son mode de financement qui prévoit une contribution de la commune de 1 579 €.

3) Convention fourrière

Le maire présente au conseil un projet de conventionnement établi par la communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère pour une prestation de capture et de recueil des animaux errants proposée par le groupe SACPA.

La participation de la commune pour bénéficier de cette prestation de service s'élève à 458,93 €.

Le conseil accepte cette proposition dès lors que la commune ne dispose plus de convention avec la SPA.

4) Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sur les médiathèques

Le maire rappelle au conseil que la communauté de communes a reconnu d'intérêt communautaire les médiathèques têtes de réseaux de Vinay et Saint-Marcellin par une délibération du 28 juin 2018. Les équipements ont donc été transférés à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté au 1er janvier 2019.

Dès lors, il appartient à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de chiffrer le montant des charges transférées pour garantir la neutralité financière du transfert de ces compétences entre le budget des communes et celui de la communauté de communes. A cet effet, la CLECT a rendu et approuvé son rapport.

Il est proposé dans ce rapport de retenir au titre des charges transférées 96 455,21 € pour la commune de Vinay et 241 344,86 € pour Saint Marcellin. Ces sommes seront déduites chaque année de l'attribution de compensation versée à ces communes par la communauté de communes.

Le rapport de la CLECT est soumis à l'approbation des conseils municipaux de l'ensemble des communes membres de l'intercommunalité.

Le conseil approuve le rapport de la CLECT concernant le montant des charges transférées au titre des médiathèques têtes de réseaux de Vinay et Saint-Marcellin.

5) Questions diverses

- **Devis vitraux**

Acceptation pour la basilique du devis de l'entreprise Christophe Berthier d'un montant de 4 301 € HT pour la restauration d'un vitrail et de sa protection extérieure suite aux dégâts provoqués par la grêle.

- **Création d'un marché**

Accord du conseil sur la création d'un marché de producteurs bio et de producteurs locaux tous les mardis de 17h30 à 19h dans la cour du bâtiment de Bon Rencontre.

Ouverture d'une cellule d'écoute mutualisée sur le territoire

Le confinement auquel sont soumis de plus en plus fortement **les habitants, les familles, les jeunes, les adolescents, les enfants, les personnes en perte d'autonomie, les personnes seules** peut provoquer un certain nombre de difficultés telles que, l'épuisement, des tensions, des sentiments de solitude, le burn out parental, de repli sur soi, des violences, des comportements addictifs, suicidaires....

Pour cette raison, dans un souci d'efficacité et de complémentarité, les villes de Saint Marcellin et Vinay, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté et le Département de l'Isère mettent en place **une ligne d'écoute et de soutien psychologique confidentielle** à partir de ce **vendredi 3 avril**.

Les personnes qui le souhaitent pourront ainsi mettre en mots leurs inquiétudes concernant des mal-être (angoisse, solitude), **des questions précises liées à la vie quotidienne** (dispositifs disponibles, offre de services, allocations et aides) ou encore pour **des difficultés avérées** (violences, idées suicidaires, précarité, addictions).

Des professionnels formés répondront à ces appels par le biais d'une ligne téléphonique **unique**. Ils sont à même de gérer différentes situations dans leur globalité et si nécessaire d'orienter les personnes vers les institutions les plus adaptées.

Numéro de la cellule d'écoute : 04 76 38 53 03

Ce service est proposé du lundi au Vendredi de 10h à 12h et de 14 h à 16 h

Cette ligne d'écoute n'est pas un site médical dédié à la prise en charge du Covid-19.

Les professionnels en charge de répondre aux appels pourront également rediriger les personnes pour un accompagnement approfondi ou pour engager des actions de mise en protection.

DISPOSITIF D'ÉCOUTE
Saint-Marcellin Vercors Isère
04 76 38 53 03 **COVID-19**

Pour les femmes victimes de violence :

Un numéro d'appels d'urgence : le 3919

Et désormais une possibilité d'appel à l'aide par sms au 114

<p>VOUS HABITEZ</p> <p>LE TERRITOIRE DE SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE</p>	<p>VOUS ÊTES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une personne isolée • Un parent • Une famille • Un jeune • Une personne en perte d'autonomie • Vous vous sentez isolés, en difficulté dans le cadre du confinement • Vous avez besoin de parler 	<p>04 76 38 53 03</p>	<p>UNE ÉCOUTE, UNE ORIENTATION PAR UN PROFESSIONNEL</p> <ul style="list-style-type: none"> • du Département • du CCAS de Saint-Marcellin • du CCAS de Vinay • de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté 	<p>UN RAPPEL POSSIBLE</p> <p>» DES PSYCHOLOGUES DE LA MAISON INTERCOMMUNALE DES FAMILLES</p>
		<p>DU LUNDI AU VENDREDI</p> <p>10 h → 12 h 14 h → 16 h</p>		

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique coronavirus : **0800 130 000**

Cellule téléphonique d'information de la Préfecture de l'Isère : **0 800 000 638**

Commune de : NOTRE DAME DE LOSIER

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Horaires des coupures :

mardi 28 avril 2020
de 08h30 à 11h30

Quartiers ou lieux-dits :

155, 181 au 183, 195, 235, 287, 413, 505, 214, 302, 346, 380 au 382, 408 au 410, 456, 472, 528, 532
ROUTE DE LA COMBE BOUGEY
616 ROUTE DE BERGERANDIERE

→ Nous vous donnons l'information telle qu'elle nous a été communiquée avant la crise sanitaire et les mesures de confinement, nous ignorons si les travaux pourront avoir lieu.

**Communiqué de presse de la Préfecture de l'Isère du 2/04/2020 : maintien
des mesures de confinement lors des congés scolaires**



Conformément aux diverses mesures prises par l'arrêté du 16 mars 2020, destinées à freiner au maximum la propagation de l'épidémie, un dispositif de restriction des déplacements a été mis en place, toujours en vigueur. Le confinement est la règle, tout déplacement étant dérogatoire et devant être dûment justifié, par la présentation de l'attestation.

Le préfet de l'Isère rappelle que la règle est donc toujours de rester chez soi, même pendant les congés scolaires qui débutent ce week-end.

Les forces de police et de gendarmerie sont chargées de veiller au strict respect des mesures de restriction des déplacements déployées pour lutter contre la propagation de la pandémie. Des contrôles seront effectués, et un dispositif renforcé sera mis en place ce week-end.

Tout contrevenant s'expose à une peine d'amende de 135 euros, qui peut être majorée en cas de récidive. Les multirécidivistes encourent un placement en garde-à-vue suivi de sanctions pénales.

Par ailleurs, conformément à la liste des établissements commerciaux autorisés à recevoir du public établie par les arrêtés des 14 et 15 mars 2020, les locations saisonnières, gîtes, campings et chambres d'hôtes doivent rester fermés lorsqu'ils ne constituent pas un logement habituel.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
04 76 60 48 05

pref-communication@isere.gouv.fr



Information la poste du 27 mars 2020

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, La Poste met tout en œuvre pour garantir la sécurité et la santé des postières et des postiers ainsi que celle des clients ; c'est la raison pour laquelle elle adapte son organisation pour la distribution du courrier et des colis ; elle se recentre sur ses missions essentielles au service de la population (portage de repas ou de médicaments, visites de lien social...).

Aussi, dès le 30 mars

- **la collecte et la distribution du courrier et des colis**, pour les particuliers et les professionnels, sera assurée 3 jours par semaine les mercredi, jeudi et vendredi
- certaines boîtes aux lettres de rue pourront ne pas être collectées ; le cas échéant, une affichette sera apposée pour indiquer le lieu de dépôt le plus proche
- **les services de proximité, à domicile (portage de repas, de médicaments, visite de lien social), continueront bien entendu d'être assurés 6 jours/ 7, en fonction des besoins des clients.**

Concernant la distribution du courrier et des colis, La Poste demande à ses clients de réserver leurs commandes et leurs envois à ce qui leur est strictement nécessaire et fait appel au civisme de chacun. Une communication en ce sens leur est faite dès à présent.

Ces mesures sont temporaires et prendront fin dès que la situation pandémique le permettra.

Concernant l'ouverture des bureaux de poste La Poste a fait le choix de concentrer son activité sur un certain nombre de bureaux pour limiter le plus possible l'exposition des agents. L'organisation de chaque bureau est adaptée localement. En effet, le strict respect des mesures barrières et des conditions nécessaires à la protection des chargés de clientèle et des clients conditionne chaque jour l'ouverture effective de chacun des bureaux.

Dans les bureaux de poste, les services essentiels suivants seront priorisés :

- Le retrait d'espèces au guichet et aux automates
- Le dépôt d'espèces sur automates
- Les dépôts de chèque sur automates et urnes.

En Isère, ce jour les bureaux de poste ouverts sont :

Crolles Domène Echirolles Fontaine Grenoble Berriat Grenoble Foch Grenoble Jean-Perrot Grenoble Lionel-Terray Grenoble Chavant de 9h à 12h Le Pont de Claix Meylan Pontcharra Rives Roussillon Saint-Egrève **Saint-Marcellin** Saint-Martin-d'Hères Vizille Voiron

Cette liste est susceptible de varier d'un jour à l'autre. Avant de prendre la route pour se rendre vers un bureau de poste il est fortement recommandé de vérifier surlaposte.fr ou d'appeler le 3631 pour vérifier si ledit bureau de poste est bien ouvert et à quelle heure.

Enfin, La Poste rappelle que les déplacements en bureaux ne doivent être faits que s'ils sont strictement nécessaires. De nombreuses opérations peuvent être faites à distance, les clients peuvent être accompagnés par téléphone ou via les sites et applications numériques de La Poste et de La Banque Postale.

Les clients de La Banque Postale sont invités à appeler le 3639 pour plus d'informations.

De nombreuses opérations peuvent également être effectuées en ligne sur www.laposte.fr

Ces nouvelles mesures s'adapteront en permanence à l'évolution du contexte sanitaire suivant les décisions des autorités publiques, dans le cadre d'un dialogue social permanent et en tenant compte de toutes les situations locales.

Les postières et les postiers vous remercient de votre compréhension en cette période de pandémie.

Informations Mesures de soutien immédiates aux entreprises

Gouvernement : <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement met en place des mesures immédiates de soutien aux entreprises

Banque de France : <https://entreprises.banque-france.fr/coronavirus>

Banque de France propose une synthèse des mesures gouvernementales.

Région Auvergne-Rhône-Alpes : <https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/414-mesures-d-urgence-covid19.htm>

La Région Auvergne-Rhône-Alpes met en place un espace COVID-19 sur Ambition Eco (portail économique régional à destination des entreprises) qui recense, de manière exhaustive, l'ensemble des mesures de soutien pouvant être proposé par les pouvoirs publics aux entreprises impactées, ainsi que les contacts qualifiés pour répondre à leur besoin. HOTLINE : **0 805 38 38 69**.

Autres liens et contacts utiles

- Accompagnement dans vos démarches : CCI de Grenoble : **04 76 28 28 90** ou covid19@grenoble.cci.fr
- Difficultés de trésorerie : **0800 08 32 08** ou TPME38@banque-france.fr
- Entreprise en grande difficulté ddfip38.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr
- Chômage partiel : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr> ; <http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/> ; ara-ud38.mutationseconomiques@direccte.gouv.fr
- Arrêt de travail indemnisé : <https://declare.ameli.fr>
- Mesures fiscales : email de votre Service des Impôts disponible sur le compte fiscal professionnel de l'entreprise
- toutes les actualités du département de l'ISERE : <https://www.isere.fr/coronavirus>

Service minimum assuré par le personnel de la Mission Locale

En raison de la crise sanitaire COVID 19, la Mission Locale « Jeunes » Saint-Marcellin Vercors Isère » a mis en place un service minimum sur le territoire Saint-Marcellin Vercors Isère afin d'accompagner les jeunes de 16-25 ans sortis du système scolaire et à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un projet professionnel.

Tout jeune non connu par la Mission Locale peut : appeler au 04.76.38.83.42 ou laisser un message à l'adresse suivante : contact@mlj-smvi.fr en n'oubliant pas de préciser ses propres coordonnées (identité, tel, mail). Il lui sera répondu dans les meilleurs délais et éventuellement orienté vers une conseillère.

Pour tous les jeunes déjà en contact avec la Mission Locale, l'accompagnement se poursuit. Chacun d'entre eux reste en contact avec sa conseillère référente par mail ou par téléphone. Ceux qui sont dans un dispositif d'accompagnement renforcé ou en formation, ne seront pas pénalisés financièrement.

L'équipe de la Mission locale reste à votre écoute et vous assure de ses cordiaux sentiments.

Le Président, la Directrice et l'équipe de la Mission locale « Jeunes » Saint-Marcellin Vercors Isère

Mission Locale "Jeunes" Saint-Marcellin Vercors Isère

Maison de l'Economie et de l'Emploi CS 20063 38162 SAINT-MARCELLIN cedex

ligne directe : 04 76 38 83 59

standard : 04 76 38 04 94

« Lady Stamford » Valérie Satin nous présente son dernier roman

Bonjour,

Après le vif succès de *A l'ombre des Chambarans* en 2019 et la reprise par Encre Bleue Éditeur en janvier de cette année pour une publication en gros caractères, j'ai le plaisir de vous annoncer la parution de *Lady Stamford*.

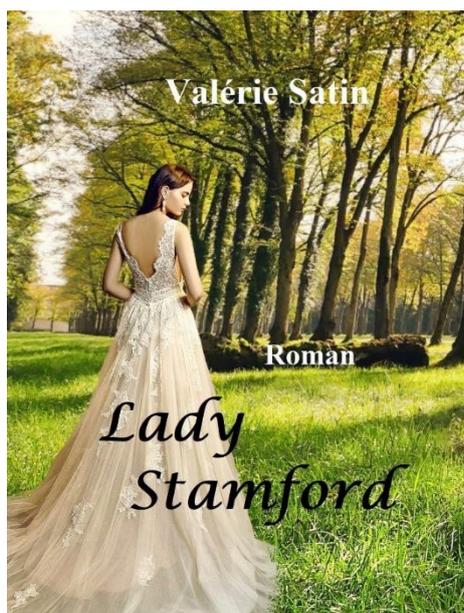
Avec ce roman, je vous emmène dans un univers différent, celui de l'Angleterre victorienne, et pour vous permettre de le découvrir, en voici le résumé :

Angleterre, 1878. Jeune fille de bonne famille, Gail vient de sortir du pensionnat réputé où elle a appris, bien malgré elle, à devenir une véritable lady. Passionnée par la langue française, elle rêve désormais de devenir gouvernante mais son père en a décidé autrement. Lui, envisage pour sa fille un prestigieux mariage avec un lord de la région, une loi patriarcale à laquelle Gail est bien contrainte de se soumettre.

L'arrivée d'un jeune pasteur bouleverse les habitudes de chacun et bouscule les usages en vigueur. Cet homme séduisant et intelligent ne va pas laisser Gail insensible, ce qui va la pousser à mettre en péril la vie déjà tracée pour elle. Mais le pasteur est amoureux d'une autre, de quoi entraîner Gail vers un point de non-retour qui menacera sa réputation ainsi que celle de sa famille.

Entre amour, haine et jalousie, cette fresque emporte le lecteur dans une époque de splendeur mais aussi de sévérité des mœurs.

**Disponible près de chez vous au Tabac-Presse
Christannine de Vinay et à la Librairie du Lycée de St Marcellin.
Vous pouvez également me contacter au 06 82 26 24 59**



**320 pages. Format 14,8 x 21 cm
18 €**

**En vous souhaitant une agréable lecture,
Valérie Satin**

Information concernant la prochaine fête de la forêt et du bois : concours photo et concours de création de mobilier



ABC Association pour le développement forestier des Bonnevaux Chambaran
ADCF Association de la Drôme des Collines Forestière



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA PROCHAINE FÊTE DE LA FORÊT ET DU BOIS A ROYBON LES 5 ET 6 SEPTEMBRE 2020

Pour sa 9^{ème} édition, la fête de la forêt et du bois dans les collines drômoises et iséroises des Chambaran, s'installe à Roybon ! Cet événement gratuit, organisé par les associations de propriétaires forestiers ADCF et ABC permettra à un large public de découvrir ou redécouvrir la filière forêt bois du massif. Un rendez-vous à ne pas manquer les 5 et 6 septembre 2020 !

Quatre ans après sa dernière édition, la fête de la forêt et du bois revient dans les collines drômoises et iséroises des Chambaran pour deux journées durant lesquelles s'emmèleront concours, conférences, expositions, démonstrations sportives et professionnelles ainsi que de nombreuses autres animations.

Grâce aux bénévoles des associations du village et aux partenaires de la filière, cette manifestation propose des animations pour tous les publics : professionnels de la filière, habitants du territoire, connaisseurs ou amateurs de tous âges.

Les professionnels de la filière découvriront avec joie le nouveau matériel forestier et participeront sans doute aux compétitions professionnelles : coupe de bois sportive, abattage, ébranchage, coupe de précision, ... Habitants et propriétaires forestiers, vous serez peut-être intéressés par les conférences sur le changement climatique, la séquestration de carbone, la préservation de la ressource en eau et des sols... Des animations seront également présentes pour les enfants : jeux en bois, ateliers pédagogiques, balades en poney, ... Tous pourront admirer les savoirs faire locaux mis en valeurs grâce à des expositions artisanales et commerciales sur les métiers du bois et de la forêt, les produits régionaux, les artisans et commerçants locaux. Différentes démonstrations professionnelles permettront aux visiteurs de comprendre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la forêt. Notons également la présence de plusieurs artistes sculpteurs à la tronçonneuse qui réaliseront des œuvres uniques en leur genre.

Vous pouvez d'ores et déjà participer aux concours organisés dans le cadre de cette fête :

POUR LA FÊTE DE LA FORÊT ET DU BOIS
LES 5 ET 6 SEPTEMBRE 2020



Gratuit et ouvert à tous !
RÉCUPÉREZ AU COURS D'UNE PROMENADE EN FORÊT CE QUE VOUS POUVEZ RAMPASER AU SOL DANS DETERMINER LA NATURE ET FEREZ UNE PHOTO DE VOTRE MANDALA

PAGE FACEBOOK : ADCF26
SITE WEB : [HTTPS://FETEFORET2016.WIXSITE.COM/ADCFORET/FETE-DE-LA-FORET-DU-BOIS-2020](https://feteForest2016.wixsite.com/adcforet/fete-de-la-foret-du-bois-2020)



POUR LA FÊTE DE LA FORÊT ET DU BOIS
LES 5 ET 6 SEPTEMBRE 2020



Gratuit et ouvert à tous !
CREEZ UNE ŒUVRE DE MOBILIER URBAIN OU D'EXTÉRIEUR (HORMIS ABRIS BUS) EN BOIS LOCAL DES CHAMBARAN : ROBINIER, CHÊNE, CHÂTAIGNIER, DOUGLAS. IL Y A TROIS CATEGORIES DE CONCOURS : LYCÉES/PARTICULIERS/ENTREPRISES

PAGE FACEBOOK : ADCF26
SITE WEB : [HTTPS://FETEFORET2016.WIXSITE.COM/ADCFORET/FETE-DE-LA-FORET-DU-BOIS-2020](https://feteForest2016.wixsite.com/adcforet/fete-de-la-foret-du-bois-2020)



Ces concours sont gratuits et ouverts à tous les artistes en herbe !

Pour connaître les modalités de participation, rendez-vous sur le site internet de la fête de la forêt.

Contact :

Email : feteforet2016@orange.fr

Site internet : <https://feteforet2016.wixsite.com/adcforet/fete-de-la-foret-du-bois-2020>

Page Facebook : ACDF26

Pages ouvertes aux activités locales

➤ Téro Loko

VOUS RÊVEZ DE
DÉGUSTER CHAQUE
SEMAINE DES LÉGUMES
BIO CULTIVÉS À
QUELQUES MÈTRES DE
CHEZ VOUS ?



L'ODEUR D'UN BON
PAIN CHAUD PÉTRI À
LA MAIN ET CUIT AU
FEU DE BOIS VOUS
FAIT FRÉTILLER ?

LES INSCRIPTIONS POUR
LES ABONNEMENTS
PANIERS
- SAISON 2020-2021 -
SONT OUVERTES !



c'est
par là

WWW.TEROLOKO.COM

Voici le témoignage d'une habitante de Notre Dame de l'Osier, abonnée aux paniers de légumes depuis octobre 2019 :

L'association Tero Loko me permet de bénéficier de paniers hebdomadaires. J'ai fait le choix de venir récupérer mon panier le mardi soir car cela représente tout d'abord un gain de temps puis un moment découverte puisque je n'avais pas l'habitude de consommer certains légumes. L'association communique une recette chaque semaine qui nous permet de cuisiner ces légumes un peu oubliés et découvrir de nouvelles saveurs. L'accueil est toujours chaleureux et convivial, la qualité et la quantité sont là pour le plaisir de nos papilles.

Hélène Damnon

Association Tero Loko

Tel : 09.73.21.18.38/ 07.66.39.10.03

Mail : tero.loko.asso@gmail.com

Site : www.teroloko.com Facebook : [teroloko](https://www.facebook.com/teroloko)

➤ Le chalet de Jalybou



Le chalet de Jalybou
380 rte combe bougey
38470 Notre Dame de l'Osier

04 76 64 40 75
06 29 21 50 99

Durant la crise sanitaire, le chalet à pizzas est fermé mais nous avons instauré un système de livraison à domicile le vendredi et dimanche soir sur Notre Dame de l'Osier, Vatilieu, Chantesse et Cras.

Pour plus d'infos, envoyez votre mail au 06 29 21 50 99 ou par mail lechaletdejalybou@orange.fr

Merci, bon courage à tous.

Sandrine et Fabrice

Brèves

- **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 23 04 20** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.

Propositions d'animations, d'occupations « spéciales confinement » pour les petits et les grands

Le confinement au printemps à Notre Dame de L'Osier :

Nous proposons à tous les enfants du village, quel que soit l'âge, de réaliser un dessin, une peinture, une photo, un poème, un collage...sur le thème « le confinement au printemps à Notre dame de L'Osier ». **Nous exposerons toutes les productions à la mairie, lorsque la vie normale reprendra.**

Les productions sont à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie jusqu'au 30 avril 2020.

A la place de l'agenda des sorties, nous vous proposons des informations, animations virtuelles, télévisuelles, à destination des petits et des grands :

- Dès le lundi 23 mars (et pour une période indéterminée à l'heure actuelle...), France 4 modifie toute sa programmation de journée pour diffuser **en direct des cours dispensés par des professeurs de l'Education Nationale** pour répondre à la mission "Nation Apprenante".

La chaîne proposera ainsi des cours donnés par des professeurs pour tous les scolaires du lundi au vendredi :

- 9h - 10h pour les CP - CE1 : 30 min de lecture et 30 min de maths
- **10h - 11h programmes ludo-éducatifs pour les pré-scolaires**
- 13h30-14h C'est toujours pas sorcier, notamment pour les 8-12 ans
- 14h - 15h pour les collégiens : 30 min de français et 30 min de maths
- 15h - 16h pour les lycéens (notamment les premières et les terminales) : 1h de Français, Maths, Histoire-Géo, Anglais ou Philo
- 16h - 16h50 La maison Lumni pour les 8-12 ans et plus spécifiquement pour les CM1 - CM2

Le reste de la journée et les week-ends, priorité sera donnée à une programmation ludo-éducative qui alternera des contenus à vocation scolaire, avec des programmes plus divertissants.

- lumni.fr plateforme éducative de l'audiovisuel public, accessible à tous et développée en partenariat avec l'Éducation nationale, et Educ'Arte, plateforme éducative d'Arte accessible aux enseignants et à leurs classes, rejoignent naturellement l'opération « Nation apprenante ». On y trouve des supports à l'enseignement, mais aussi des jeux, des bandes dessinées pour expliquer le Coronavirus, des idées de films, de livres...
- <http://www.ac-grenoble.fr/educationartistique.isere/spip.php?article748> Education artistique et culturelle en Isère. Pendant cette période pas comme les autres, où les élèves sont à la maison et sont amenés à travailler à distance, nous vous proposons chaque jour un petit ensemble d'activités autour de l' **éducation artistique et culturelle** que chacun peut réaliser chez soi : une musique à écouter, une activité musicale, des images à visionner, une activité plastique.

- A voir et à revoir la série des : « C'est pas sorcier », « Il était une fois la vie », « Il était une fois l'Homme »
- Les podcasts « jeunesse » de France Inter : "Les Odyssées" par Laure Grandbesançon, "Les histoires d'Oli", la sélection de livres jeunesse avec "L'as-tu lu mon P'tit loup ?", toutes les questions des "P'tits bateaux"... Voici une série de podcasts sélectionnés sur mesure rien que pour vos enfants afin que le temps passe plus vite pour eux aussi.
A écouter sur franceinter.fr

Et pour les adultes : des concerts, spectacles et opéras à voir en ligne gratuitement :
En voici quelques exemples :

- Depuis les mesures mises en place pour limiter la progression de coronavirus en France, plusieurs artistes proposent des [concerts virtuels en live sur les réseaux sociaux](#) comme par exemple [Jean-Louis Aubert](#), [Dropkick Murphys](#), [Matthieu Chedid et Pierre Richard](#), [Christine and The Queens](#) et [Neil Young](#).
- Pour les fans d'[Indochine](#), [Nicola Sirkis](#) et ses acolytes ont [mis en ligne gratuitement sur Youtube](#) leur dernier concert enregistré à Lille en juin dernier.
- L'[Opéra de Paris](#) met par exemple en ligne [gratuitement ses spectacles](#) : *Manon*, le *Lac des Cygnes*, le *Barbier de Séville*... ces célèbres spectacles sont à voir tour à tour jusqu'au début du mois de mai sur le [site de l'Opéra de Paris](#) en partenariat avec CultureBox.
- De son côté, la [Philharmonie de Paris](#) propose de retrouver en vidéos tous ses anciens concerts disponibles sur l'application "[PhilharmonieLive](#)", sans compter des playlists et une visite virtuelle de son Musée de la musique sur son site.
- Le site internet du musée du Louvre <https://www.louvre.fr> nous permet d'accéder à ses œuvres de façon virtuelle. Le Louvre propose différents formats pour nous faire découvrir ses collections : **Podcasts, dessins animés, vidéos.**

- Pour les personnes qui n'ont pas internet ou pas d'ordinateur, sachez qu'il y a en mairie un certain nombre de livres (il y a un peu de tout : romans, biographies, romans policiers...), qui sont en accès libre, en temps ordinaire. En téléphonant à la mairie si vous êtes intéressés, on peut trouver le moyen de vous en faire passer.
« La lecture est une amitié » écrivait Proust...à méditer en ces temps de confinement où nous sommes coupés de nos amis, de nos proches.



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés².
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : à h
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.